

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.035

L'An Deux Mille Quatre, le 11 mai à 19 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 5 MAI 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 5 MAI 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, Melle LABEYRIE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
M. BOISNARD représenté par M. BOURGEOIS
M. CAU représenté par M. BIRON
Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. DENIS
Melle TURPIN représentée par Mme DURAND

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SINISTRE DEPOT DE GUINIELLE - Permis de démolir

VOTE : UNANIMITE

Le 25 juin 2003, le bâtiment communal situé rue de Guinielle a été partiellement détruit par un incendie.

Par délibération du 18 décembre 2003 le Conseil Municipal a accepté l'indemnité de sinistre.

Aussi, afin d'évacuer le bâtiment, il convient d'autoriser Monsieur le maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le permis de démolir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la nécessité de procéder à la démolition et à l'évacuation du bâtiment sinistré,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la demande de permis de démolir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 mai 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS